



## Compte rendu de la réunion du 19 juin 2007 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille sept, le dix neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint-Sornin-la-Marche, sous la présidence de Monsieur Thierry SURUN, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 11 juin 2007

Présents : MM.& Mmes SURUN, GUILLEMAILLE, NIVARD, BENOT, MASSART, PERROT, BLANC, MARTEL, FAURY, MARQUIS, PORTAL, DESBORDES, BROUSSAL, BRISSIAUD, ROY, SAUMONT, BRAC, DIOTON.

Absents représentés : M ALLARD par M. EDELIN

Absents non représentés : M BONNIN, DUBOIS-GACHET

Mme Nathalie BROUSSAL a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 19

Votants : 19

Le Président demande au Conseil de Communauté s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la précédente réunion. Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### **Création d'emplois permanents – Modification du tableau des effectifs**

Le Président rappelle que par délibération en date du 9 juin 2005, le Conseil de communauté a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 29 novembre 2005.

Il s'avère que pour les besoins du service, il est nécessaire de recruter différents agents : deux éducateurs jeunes enfants, un auxiliaire de puériculture, deux adjoints d'animation. Il est également nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer le poste d'agent administratif à temps non complet.

- Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil de communauté :

1°) décident de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 :

- un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 24 heures par semaine.
- Deux postes d'éducateur jeunes enfants à temps complet
- Un poste d'auxiliaire de puériculture 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

2°) décident de supprimer le poste d'agent administratif à temps non complet

3°) approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

### **Modification des statuts**

Le Président indique au Conseil de communauté que les statuts actuels de la Communauté de communes ont été validés par délibération du 28 novembre 2006.

Le Président précise qu'il est nécessaire d'étudier la modification de la compétence en matière économique pour permettre le développement d'activités industrielles, ainsi que la modification de la compétence voirie.

Le Conseil de communauté, après délibération, décide de modifier ses statuts comme suit:

#### **Modification de l'article 6 :** **Groupe de compétences obligatoires**

2) Compétence en matière économique et touristique

a) contribuer au développement économique des communes adhérentes par :

*ajout du libellé suivant :*

- L'étude et la réalisation d'immobilier destiné à la location à des entreprises développant des activités industrielles

#### **Groupe de compétences optionnelles**

1) Compétence en matière de voirie

*Remplacement du 2<sup>ème</sup> § par le libellé suivant :*

- Les travaux de déneigement et l'éclairage public de toutes les voies communales classées sont de la compétence des communes.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres seront sollicités pour se prononcer sur la modification votée.

### **Projet Eolien**

Thierry SURUN rappelle que le bureau de la Com Com a établi des hypothèses de travail concernant ce projet :

1. Assurer une intégration territoriale optimale de l'éolien, sur le plan environnemental, paysager, économique et social.
2. Tendre avec les EPCI voisines au sein du Pays du Haut Limousin, vers une solidarité effective en matière de retombées économiques.
3. Poursuivre le processus de concertation engagé dans le cadre de l'élaboration de la ZDE. Maintien du CLS au cours de l'étude d'impact environnemental (EIE)
4. Engager un débat, une réflexion collective sur les possibilités d'actions intercommunales liées aux retombées économiques de l'éolien.
5. Dans la mesure où un développement ambitieux de l'éolien est susceptible d'être mené sur la CCBM, le bureau souhaite que la communication soit amplifiée auprès de la population.
6. Mettre en place une répartition équilibrée des éoliennes ( étudier au plus près la gestion foncière – limitation des éoliennes par propriétaire ) Une bonne gestion foncière est un facteur de cohésion sociale.

Le Conseil examine la carte des zones de ZDE proposées après l'étude paysagère de Pierre BLONDIAUX, paysagiste missionné par le Pays, qui a mis en évidence des

zones d'implantation possible d'éolien sachant que l'étude d'impact pourra encore en modifier le périmètre.

Ces propositions ont été présentées aux réunions de CTC et CLS du 13 juin dernier. Les quatre communautés de communes doivent se mettre d'accord pour partager le réseau d'évacuation des MW produits sur le territoire du Pays du Haut-Limousin , soit Com Com Brame Benaize  $\approx$ 50 MW ; Haut-Limousin  $\approx$  24 MW ; Gartempe Saint-Pardoux  $\approx$  24 MW et Basse-Marche  $\approx$  70 à 80 MW.

Pour l'établissement de la ZDE, il convient de fixer la fourchette d'électricité potentielle produite, sachant que la ZDE pourra être modifiée au cours des années à venir.

Le Conseil donne son accord pour la proposition de zones de ZDE telle que présentées par le paysagiste.

La séance est levée.

Le prochain conseil de communauté aura lieu à Tersannes.

Le Président,  
Thierry SURUN